



## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an 2024, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE PAILLY, régulièrement convoqué le dix-huit septembre.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BUGAUD Franck, CEREGHETTI Ghislaine, CEREGHETTI Patrick, COMMOY François, DURUPT Laurence, GONCALVES Dominique, PECHINE Evelyne, PELLETIER Michel, ROLLIN Nicole, SAVARD Laurent, THIEBAUD Marc.

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : CEREGHETTI Patrick

**Ordre du jour :**

### **Délibérations :**

1. Budget eau : décision modificative n°1
2. Budget principal : décision modificative n°1
3. Subventions aux associations
4. Contrat d'entretien des cloches

### **Questions diverses**

#### **2024-23 Budget eau : décision modificative n°1**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'ajuster les crédits du budget eau 2024 comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Article (Chapitre) Libellé	Montant
6063 (011) fournitures entretien et de petit équipement	-3423,00
61523 (011) entretien réseaux	-26110,00
6218 (012) autre personnel extérieur	+26110,00
66112 (66) intérêts courus non échus	+3423,00
<b>Total dépenses</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses investissement</b>	
Article (Chapitre) Libellé	Montant
2315 (23) opération 212 installations, matériel et outillage techniques	177 215,07
<b>Total dépenses</b>	<b>177 215,07</b>
<b>Recettes investissement</b>	
Article (Chapitre) Libellé	Montant
131 (13) subventions équipement	177 215,07
<b>Total recettes</b>	<b>177 215,07</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la décision modificative au budget eau 2024 comme ci-dessus.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**2024-24 Budget principal : décision modificative n°1**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'ajuster les crédits du budget principal 2024 comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Article (Chapitre) Libellé	Montant
615231 (011) voirie	+70 000
61558 (011) autres biens mobiliers	+10 000
739211 (014) attribution de compensation	+11 779
023 (023) virement à la section d'investissement	-89 220
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 559</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Article (Chapitre) Libellé	Montant
70311 (70) concession dans les cimetières	+700
73111 (731) impôts directs locaux	+2 778
732221 (73) fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	-1 498
74111 (74) dotation forfaitaire des communes	+191
741121 (74) dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	+655
741127 (74) dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	-361
742 (74) dotation aux élus locaux	+15
74833 (74) compensation au titre des exonérations foncières	+1 879
74834 (74) compensation au titre des exonération de taxe d'habitation	-1 800
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 559</b>
<b>Recettes investissement</b>	
Article (Chapitre) Libellé	Montant
1322 (13) région	+35 863
1328 (13) autres	+17 695
13461 (13) dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	+35 662
021 (021) virement de section de fonctionnement	-89 220
<b>Total recettes investissement</b>	<b>0</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** la décision modificative au budget principal 2024 comme ci-dessus.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**2024-25 Subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Association	Subvention 2024
Union nationale des combattants section de Chalindrey	100€
Amicale des sapeurs-pompiers du Pays de Chalindrey	105 €
Association Vitamines	100€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **autorise** le Maire à verser les subventions comme ci-dessus ;
- **précise** que les crédits sont ouverts au budget principal 2024 ;
- **autorise** le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat signé avec la société BODET CAMPANAIRE a fait l'objet d'une demande de résiliation au 31 décembre 2024.

Il présente une offre de contrat de la SARL Jean-Marie FROTEY-70100 ARC-LES-GRAY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'accepter le contrat d'entretien des cloches et de l'horloge avec la SARL Jean-Marie FROTEY, pour une durée de un an **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**. Ce contrat sera reconduit par reconduction expresse d'une année sur l'autre sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant la date d'échéance du contrat ;
- **précise** que la redevance pour une visite par an est fixée au montant HT de 117 €, et que le prix sera révisé chaque année selon la formule indiquée à l'article 4 du contrat ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat avec la SARL Jean-Marie FROTEY ainsi que toutes pièces utiles à cette affaire.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Derniers ajustements et correctifs suite au chantier de restauration du réseau d'eau
- Remise en place du chauffage de l'église suite à la restauration de l'édifice
- Inauguration église et fin du financement participatif
- Réflexion sur la matérialisation et la signalisation des parkings
- Point fleurissement
- Réflexion à mener sur l'aménagement de la place de l'église
- Point sur la fin de procédure de reprise des concessions du cimetière
- Affouages 2024-2025

Délibérations adoptées

<b>N°</b>	<b>Objet</b>
2024-23	Budget eau : décision modificative n°1
2024-24	Budget principal : décision modificative n°1
2024-25	Subventions aux associations
2024-26	Contrat d'entretien des cloches

**Le Maire**

**Franck BUGAUD**

**Le Secrétaire**

**Patrick CEREGHETTI**